Compte-rendu du Conseil Municipal du 01 octobre 2019

Présents : C. THOMAS – C. VISTE – N. ABBAL – C. BASTIER – V. BAUDE-TOUSSAINT – N. ROUQUAIROL – I. DUMAS – B. GRYNFELTT – V. FRYDER-AMEE – L. MOULARD – R. CABANNES – G. OUSTRY – C. BOUCHE – F. SEIGNOUREL DE PASTORS – A. HERNANDEZ – V. FONTVIEILLE – F. PIBAROT – A. FLORIO – R. BEAUCOURT – S. PUJOL – A. VALENTIN – H. GRANIER
Mandats : A. MARTI à C. THOMAS – H. CABANEL à R. BEAUCOURT – F. LANGIN à S. PUJOL – F. AIT OUARET à A. VALENTIN
Absent excusé : E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I –Rapport de la délibération 2019-040 – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation – arrêt du projet de plan local d'urbanisme
M. Le Maire dit qu'il convient de rapporter la délibération du 12 juin 2019 qui arrêtait le PLU au vu des différentes remarques des services de l'Etat notamment.
Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II – Intégration de la rue TOLOSA au domaine public de la commune
C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse.
Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III – Régie municipale de Cazouls-les-Béziers – Convention pour l'entretien de l'éclairage public de la commune de Servian
C. BASTIER propose de conventionner à nouveau avec la régie municipale de Cazouls sur l'entretien de l'éclairage public de la commune.
Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV – SARL-MONCA – Contrat de co-réalisation de spectacles
B. GRYNFELTT présente le contrat qui lie la société MONCA avec la commune sur la programmation culturelle.
Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (6 abstentions : R. BEAUCOURT, A. VALENTIN, H. CABANEL ayant donné mandat à R. BEAUCOURT, F. LANGIN ayant donné mandat à S. PUJOL, F. AIT OUARET ayant donné mandat à A. VALENTIN, H. GRANIER.

V- Tarifs billetterie spectacles saison culturelle 2019-2020
B. GRYNFELTT propose la grille tarifaire.
Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal (5 abstentions : R. BEAUCOURT, A. VALENTIN, H. CABANEL ayant donné mandat à R. BEAUCOURT, F. LANGIN ayant donné mandat à S. PUJOL, F. AIT OUARET ayant donné mandat à A. VALENTIN).

VI- Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :
- 2019-018 : Europe Service – Contrat d'entretien – Balayeuse SCHMIDT SWINGO
- 2019-019 : Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues – Contrat d'entretien

VII - Questions diverses
- Bus scolaires
- Terrain TRICART
- Soirée choucroute
- Travaux et dépôt de bilan de la société SLTPE

La séance est levée à 19h20.